Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## ARRETE PERMANENT DU MAIRE n°46/2023
### Portant règlementation relative à la circulation

**Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,**

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.4 ;

**VU** l'article R.610-5 du Code pénal ;

**VU** les articles L.411-1, R.110-1 et 2, R.411-3, R.411-5. R.411-8 du Code de la Route ;

**CONSIDERANT** que la circulation des véhicules à moteur est de nature à compromettre la tranquillité et la sécurité des habitants de la rue des Gymnastes ;

## ARRETE

**Article 1er :** La circulation des véhicules à moteurs (automobiles, deux roues, quads, camionnettes et poids lourds) est interdite **dans les deux sens de circulation rue des Gymnastes.**

**Article 2 :** L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux véhicules de secours, de sécurité, de ramassage des ordures ménagères, des services techniques ainsi qu'aux riverains et leurs visiteurs. Les véhicules de livraisons seront autorisés à circuler, uniquement lors de manœuvre de chargement ou déchargement chez un habitant de la rue.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle (quatrième partie – signalisation de prescription) sera mise en place par les services techniques municipaux par la pose de panneaux de type B0 (circulation interdite) complété d'un panonceau portant la mention « sauf aux riverains » implantés aux deux entrées de la rue.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie,
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 20 avril 2023

Le Maire

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)

Alexandre BERBETT